

Le 17 Mars 2018

Objet : jachère 2018

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, et plus particulièrement de l'implantation des jachères faune sauvage et des intercultures labellisées Agrifaune, vous trouverez sous ce pli les documents relatifs à « l'Engagement Jachère 2018 ».

Dans le cadre de la mise en place d'intercultures, nous vous proposons les mélanges labellisés Agrifaune. Ces mélanges ont été élaborés et testés en collaboration avec les Chambres d'Agricultures et permettent de proposer quelques bonnes pratiques pour respecter la petite faune ainsi que l'efficacité des couverts.

Les semences ne sont plus fournies par la FDC, mais vous trouverez ci-joint un bon de commande de notre ancien fournisseur que vous utiliserez si vous le souhaitez. En compensation, pour « l'engagement jachère adaptée petit gibier » la Fédération versera une subvention de 50€ de l'ha. Seul le premier hectare est subventionné. Pour « l'engagement jachère pérenne et grand gibier » la subvention sera de 90€ de l'ha. Il n'y aura pas de subvention pour les mélanges d'intercultures.

Afin de pouvoir verser les subventions, nous vous demandons de bien vouloir renseigner « l'engagement de jachère environnement et faune sauvage » ainsi que le tableau joint et d'y joindre un RIB.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,
A. BELLOY

